



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 janvier 2021

L'AMF publie un tableau de bord des investisseurs particuliers actifs en Bourse

L'Autorité des marchés financiers dressera chaque trimestre un état des lieux des particuliers ayant passé au moins un ordre d'achat ou de vente en Bourse au cours des trois mois écoulés. Elle publie la première édition de ce tableau de bord, portant sur la période allant de janvier 2018 à décembre 2020.

Ce premier tableau de bord permet de constater que les investisseurs particuliers sont restés actifs tout au long de l'année 2020, dans le prolongement du pic d'activité constaté au premier trimestre. Une étude publiée par l'AMF en avril dernier avait montré que plus de 150.000 nouveaux investisseurs particuliers avaient réalisé des opérations sur les valeurs de l'indice SBF120 pendant les turbulences sur les marchés en mars-avril.

Près de 1,4 million de particuliers ont passé un ordre d'achat ou de vente sur des actions en 2020. Parmi ceux-ci, un peu plus de 410.000 n'avaient jamais passé d'ordre de Bourse jusqu'ici ou étaient inactifs depuis janvier 2018.

Le nombre d'investisseurs particuliers actifs sur les fonds indiciels cotés (ETF) a augmenté de 33 % l'an dernier par rapport à 2019 à 233.000 et de 63 % en deux ans. Les produits de Bourse tels que les certificats et warrants ont également connu un regain d'intérêt de la part des particuliers.

Afin de réaliser ce tableau de bord, l'AMF s'est appuyée sur les données de transactions détaillées fournies par les établissements financiers français et les succursales en France d'établissements de l'Union européenne, depuis l'entrée en vigueur de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers MIF2 en janvier 2018. Les prestataires de services d'investissement doivent notamment indiquer la date de naissance de la personne ayant passé un ordre sur un instrument financier, le montant et le « sens » de l'ordre (achat ou vente) ainsi que le type d'instrument financier traité.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- 👉 Tableau de bord des investisseurs particuliers actifs - N°1 - Janvier 2021
- 👉 Etude sur le comportement des investisseurs particuliers pendant la crise Covid-19

Mots clés

MARCHÉ ACTION

SUR LE MÊME THÈME



TABLEAU DES INVESTISSEURS
PARTICULIERS

EPARGNE DE LONG TERME

26 janvier 2021

Tableau de bord des
investisseurs
particuliers actifs - N°1
- Janvier 2021

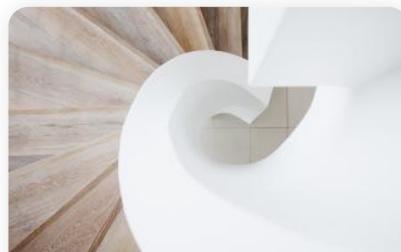


LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

EPARGNE DE LONG TERME

07 janvier 2021

Lettre Epargne Info
Service n°22 - Janvier
2021



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

17 décembre 2020

OBSERVATOIRE DE
L'EPARGNE



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02